

LANNOY (DE) (*Louis-Jean-Marie*), Avocat à la Cour d'appel de Bruxelles, lieutenant honoraire de la F.P. congolaise, secrétaire général de la Royale Union coloniale belge (Bruxelles, 6.9.1892 — Saint-Brieuc, France, 9.8.1950). Fils d'Henry-Joseph et de Van Hoorde, Hélène-Marie-Louis; époux de Peten, Elisabeth.

Louis de Lannoy, ses humanités faites au Collège bruxellois de Saint-Louis, achevait ses études de droit à l'Université catholique de Louvain, tout en remplissant ses obligations de milice à la Compagnie universitaire du 12<sup>e</sup> de ligne, quand éclata la première guerre mondiale. Il dut, en conséquence, remettre à plus tard le souci de réussir les épreuves du dernier doctorat auxquelles il se préparait précisément en ces jours-là. Il se battit, dans les rangs du 12<sup>e</sup> de ligne à Liège, d'abord, ensuite sur l'Yser. Fils unique, ses parents eussent voulu le retirer du Front par une démobilisation due à quelque puissance occulte. Mais il n'en voulut rien entendre et ne leur accorda que la satisfaction relative de le voir s'engager, en qualité de sous-officier, pour la durée de la guerre, dans les rangs de la Force publique congolaise. Il rejoignit donc les troupes coloniales en campagne au Tanganika, le 19 novembre 1915, à Kigali. Il y fut affecté à l'Etat-major du général Tombeur et nommé sous-lieutenant auxiliaire 1<sup>er</sup> juillet 1916. Il fut ensuite affecté à l'auditorat militaire des troupes en campagne et c'est dans les fonctions de substitut de l'Auditeur militaire qu'il fut rejoint, après la victoire de Mahenge, en juillet 1918, par Pierre Ryckmans d'abord administrateur, puis résident et conjointement juge au Tribunal territorial, à Kitega (Urundi). Mais après quelques mois, un matin de 1919, les deux amis durent se séparer, à la mission de Kanyinya, Louis de Lannoy devant aller assurer la conduite du Parquet du Ruanda. L'année suivante, après cinq ans de services, il quitta les territoires occupés et rentra au pays, pour achever à Louvain son doctorat en droit qu'il obtint avec grande distinction.

Il fit son stage sous le patronat de Jules Renkin. Mais ni les sollicitateurs de la consultation gratuite ni les prémices de sa clientèle nantie ne l'amènèrent à se désintéresser de notre œuvre africaine et, dès 1923, il prit part à la fondation, sous la présidence d'un aîné qui avait plaidé, sous l'E.I.C., devant le tribunal de 1<sup>re</sup> instance de Léopoldville pour la Cie du Kasai (C.K.) contre le missionnaire américain Morrison, d'une section de droit colonial et maritime de la Conférence du Jeune Barreau bruxellois, encore active au moment où nous écrivons. Il en était le délégué à la Conférence. En 1928, sous la présidence de maître Charles Hervy-Cousin, il prononça, le 8 décembre, le discours de rentrée de la Section, discours où il traita du magistrat colonial et de la justice indigène.

Directeur de la section en 1932, il en assume, l'année suivante, la présidence. Et c'est dans l'exercice de cette présidence, qu'il organisera les deux séances solennelles de rentrée du 7 janvier 1933 et du 13 janvier 1934, séances au cours desquelles il répondra aux orateurs du jour, Me René Warlomont et l'auteur de cette notice par des allocutions qui seront publiées conjointement avec les communications auxquelles elles répondent et avec des allocutions de circonstance des bâtonniers en exercice: Me Graux et Me Soudan.

Mais ce n'est pas qu'au Palais de la place Poelaert que Louis de Lannoy se souvient de ses années de militant africain et s'applique à les prolonger dans l'intérêt du bien commun. Nous le voyons, de 1927 à 1934, vice-président du Cercle des anciens officiers des campagnes d'Afrique et, de 1929 à 1931, conseiller du Cercle royal africain. C'est à lui qu'au départ de Pierre Ryckmans pour son proconsulat de douze années à Léopoldville, la Royale Union coloniale belge et la Fédération de cercles

coloniaux y conjointe font appel pour assurer leur secrétariat et, par là-même, assister de toute sa brillante intelligence, de toute sa droiture éclairée et de son inlassable activité, les présidents éminents que furent successivement Nicolas Arnold, le lieutenant-général baron Tombeur de Tabora et le ministre Paul Charles. Et, aux occupations usuelles de son secrétariat, cet homme d'un dévouement sans bornes n'hésite pas à ajouter les soucis d'un cours d'histoire coloniale donné, à la R.U.C.B. même, aux jeunes gens que tente une carrière africaine et d'un cours d'ethnographie donné à l'Institut supérieur de Commerce annexé aux facultés universitaires du Saint-Louis; d'une chronique à l'I.N.R. de juin à octobre 1935, d'un nouveau biennat de conseiller au Cercle royal africain (1934-1936), d'un secrétariat, puis d'une

vice-présidence à la F.I.C.A.C. (Fédération internationale des coloniaux et anciens coloniaux) et de responsabilités d'administrateur ou de commissaire de la S.A.R.U.C. (Société auxiliaire de la Royale Union coloniale), de la Villa de Watermael, de la Ligue coloniale belge, de la Compagnie de Libente, de la C.E.G.E.A.C. (Compagnie générale d'automobiles et d'aviation au Congo), etc.

Il s'intéresse également aux activités du Congrès colonial national, du Comité permanent duquel il est membre, à celles de l'Association des écrivains et artistes coloniaux (actuellement: africanistes) dont il est administrateur en 1949, année en laquelle cette association de fait se constitue en association sans but lucratif dont il rédige les statuts et, enfin, vers la fin de sa trop brève carrière, à celles de l'Institut international pour l'étude des civilisations différentes (Incidi) dont il assure le secrétariat jusqu'à la fin de ses jours.

Homme de lettres, homme d'action et homme d'œuvres, Louis de Lannoy était, à l'heure où la mort l'enleva à son épouse et à ses onze enfants, chevalier de l'Ordre de Léopold, de l'Ordre de la Couronne et de l'Ordre royal du Lion, commandeur de l'Etoile noire du Bénin, Officier de l'Ordre d'Orange-Nassau, et porteur de la Croix de guerre 1914-1918 avec palme, de la Croix du Feu, de l'Etoile de service en argent à deux raies et des médailles commémoratives des campagnes d'Afrique, de la Victoire, des Alliés et de Liège.

La R.U.C.B. inaugura le 23 juin 1951 un médaillon-souvenir de L. de Lannoy, offert par le sculpteur Dupagne à ses amis.

Publications: *La justice et ses auxiliaires au Congo belge*, Brux., Essorial, 1929. — *Magistrat colonial et Justice indigène*, Brux., Larcier 1930. — *Le génie des métropoles et l'esprit des lois coloniales*, en collab. avec Warlomont, René et Soudan, E., Brux., Lesigne, 1933. — *Le juge et le sorcier*, en collaboration avec Jadot, J.-M. et Graux, Ch., Brux., Lesigne, 1934. — *La colonisation blanche au Congo belge*, in *Rapports du Congrès de Malines*, 1936, VIII, 43-69. — *Les cultures européennes d'essences non oléagineuses*, Brux., Congrès colonial national, V<sup>e</sup> Session, 1946. — *L'enseignement au Congo belge et au Ruanda-Urundi*, Paris, Fiac, 1949.

15 juin 1962.  
J.-M. Jadot (†).

*Revue coloniale belge*, Brux., 1<sup>er</sup> septembre 1950, 644-645 et 1<sup>er</sup> juillet 1951, 479-480. — *Revue congolaise illustrée*, septembre 1950, 44. — *Revue des Intérêts coloniaux belges*, 15 août 1950, 230 et 1<sup>er</sup> septembre 1950, 252; discours inédit prononcé par le gouverneur honoraire Morel à la R.U.C.B., le 23 juin 1951, communiqué par l'orateur à l'auteur de la notice et souvenirs personnels de celui-ci.